



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 15 JUIN 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 15 juin 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 15

Date convoc. : 09/06/2023

Madame Annie NELET est élue Secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Convention d'occupation des locaux 2 avenue de Gare (ancienne école groupe 1) pour les activités de cours de musique avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (*délibération n°202306DL049*)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille pour l'occupation des locaux 2 avenue de la Gare, pour dispenser des cours de musique.

FINANCES

2. Tarifs des services municipaux

Le conseil municipal vote l'ensemble des tarifs municipaux.

URBANISME

3. Etude du site classé du château de Courtanvaux et de son parc (délibération n°202306DL077)

Le Conseil Municipal Souhaite réaliser l'étude du site classé de Courtanvaux, sous condition de prise en charge à 100% par la DREAL.

QUESTIONS DIVERSES

4. Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial (délibération n°202306DL078)

Le Conseil Municipal adopte la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre la ville de Bessé-sur-Braye, la Préfecture de la Sarthe et la direction territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration à Nantes, pour un an à compter du 1^{er} juillet 2023 et renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le mercredi 22 juin 2023

Le Secrétaire de séance,
Mme Annie NELET



Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr: le vendredi 23 juin 2023